

# LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE PAR UN ASCENDANT DE FRANCAIS

## A CLASSER DANS L'ORDRE DE LA LISTE Tout dossier incomplet sera refusé

### Remarques importantes:

- les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français par un expert assermenté (liste des traducteurs assermentés à demander à la Cour d'Appel de Grenoble, votre consulat ou ambassade)
- les actes d'état civil établis en France sont valables 3 mois
- les actes d'état civil étrangers n'ont pas de date de validité
- vérifier auprès de votre consulat si une légalisation ou une apostille doit être apposée sur l'acte d'état civil concerné
- si vous souhaitez récupérer les originaux à l'issue de l'instruction de votre dossier: joindre un courrier en ce sens

Pour toute question, consultez le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111>

	ORIGINAL	PHOTOCOPIE
Demande d'acquisition de la nationalité française (formulaire 15561*03) remplie et signée en 2 exemplaires	X	
<b>Un timbre fiscal électronique de 55 € à vous procurer :</b> - soit via le site <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp">https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp</a> - soit en vous rendant dans un bureau de tabac équipé de l'application « point de vente agréé »	X	
Une enveloppe à soufflet format 21x29,7cm (papeterie ou centres commerciaux) , pré-affranchie en recommandé avec accusé de réception au tarif de 8€75	X	
<b>2 PHOTOS</b> d'identité tête nue	X	
<b>ETAT CIVIL ET FILIATION</b>	<b>ORIGINAL</b>	<b>PHOTOCOPIE</b>
- Les actes rédigés en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction - Les actes d'état civil des réfugiés sont délivrés par l'OFPRA		
Actes de naissance intégral des deux conjoints, délivrés par l'officier d'état civil du lieu de naissance ( <i>les attestations délivrées par les ambassades ou consulats ne sont pas prises en compte</i> ).	X	X
Acte de mariage intégral actuel (ou PACS)  Lorsque votre mariage a été célébré à l'étranger, vous devez produire un original datant de moins de 3 mois de la transcription de l'acte délivré : • par les services consulaires français • <b>ou</b> par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères et européennes: 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES cedex 9. (site internet : <a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali</a> )	X	X
En cas d'unions antérieures, fournir les actes de mariage intégraux et tous documents justifiant de leur dissolution (jugement de divorce) et pour les jugements étrangers, l'original et la traduction.	X	X
Actes de mariage ou actes de naissance ou de décès ou livret de famille ou tout autre document relatif à l'état civil des parents	X	X
Actes de naissance intégral de tous les enfants <b>mineurs</b> du déclarant	X	
Pour chaque enfant mineur résidant en France avec le déclarant, fournir les documents justificatifs de la résidence, même alternée : - attestation de présence en crèche (ou <b>copie</b> du carnet de santé si l'enfant n'est pas inscrit en crèche) ou certificat de scolarité de l'année en cours - copie du jugement statuant sur la garde de l'enfant - copie du document de circulation	X	X X X
Acte de naissance intégral de votre descendant de nationalité française et le cas échéant: - s'il s'agit de votre fils ou de votre fille: fournir son acte de naissance (et le jugement d'adoption le cas échéant) justifiant de la chaîne de filiation - s'il s'agit de votre petit fils ou petite fille : fournir son acte de naissance ainsi que l'acte de naissance de ses parents	X	X
<b>RESIDENCE REGULIERE EN FRANCE</b>	<b>ORIGINAL</b>	<b>PHOTOCOPIE</b>
Passeport du déclarant: pages état civil + toutes les pages tamponnées		X
Titre de séjour recto-verso mentionnant l'adresse actuelle		X
Titre de séjour recto-verso de votre conjoint mentionnant l'adresse actuelle		X

Documents prouvant votre résidence habituelle en France durant les 25 ans qui ont précédé la souscription de la déclaration (exemple: relevé de carrière professionnelle)		X
<b>NATIONALITE FRANCAISE DE VOTRE DESCENDANT</b>	<b>ORIGINAL</b>	<b>PHOTOCOPIE</b>
<p>Certificat de nationalité française (CNF) de votre descendant délivré par le tribunal d'instance</p> <p>Vous n'êtes pas dans l'obligation de fournir ce CNF si votre descendant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est né en France d'un parent qui y est lui-même né ;</li> <li>- fournit un acte de naissance français ou établi par le service central de l'état civil, portant mention de l'acquisition de la nationalité française ;</li> <li>- fournit une copie du décret ou déclaration de nationalité française.</li> </ul>		X
<b>DOMICILE</b>	<b>ORIGINAL</b>	<b>PHOTOCOPIE</b>
<u>Si vous êtes propriétaire</u> : acte de propriété du bien immobilier en commun <b>ou</b> une attestation notariale + facture EDF ou autre récente		X
<u>Si vous êtes locataire</u> : contrat de bail + dernière quittance de loyer portant le nom des deux conjoints ainsi que l'identification du bailleur ou du loueur.		X